



Association Suisse des Brass Band

Concours de composition 2023 pour la 1^{ère} Catégorie

But

1. Le concours de composition 2023 de l'Association Suisse des Brass Band (ASBB) a pour but de promouvoir la création d'un nouveau répertoire pour Brass Band et de promouvoir les compositeurs suisses, dans l'esprit de « L'année De La Littérature Musicale Suisse (2023) ». L'œuvre primée pourra être utilisée comme pièce imposée pour le Championnat Suisse des Brass Bands 2023 en 1^{ère} Catégorie.

Conditions de participation

2. Sont admis au concours tous les participant(e)s de nationalité suisse.
3. Les compositions doivent être originales et ne doivent pas avoir été exécutées en public. Les compositeurs ainsi que les éditeurs doivent assurer, que les pièces ne sont pas jouées en public avant le Concours Suisse des Brass Bands 2023 et les concerts liés à la préparation de ce dernier
4. Chaque compositeur(rice) peut soumettre une seule œuvre.
5. Les œuvres présentées doivent être composées pour une formation de type Brass Band, c'est-à-dire :

- 1 soprano cornet en mib
- 4 solo cornets en sib
- 1 repiano cornet en sib
- 2 2^{èmes} cornets en sib
- 2 3^{èmes} cornets en sib
- 1 bugle en sib
- 1 solo alto en mib
- 1 1^{er} alto en mib
- 1 2^{ème} alto en mib
- 4 voix de percussion, dont :
 - Maximum 4 timbales
 - Tous les instruments à peau
 - Tous les instruments à clavier
 - Tous les instruments accessoires (cymbales, tam-tam, triangle etc...)
- 1 1^{er} baryton en sib
- 1 2^{ème} baryton en sib
- 1 1^{er} trombone en sib
- 1 2^{ème} trombone en sib
- 1 trombone basse en ut
- 2 euphoniums en sib
- 2 basses en mib
- 2 basses en sib



6. Les sources sonores électroniques, ainsi que les instruments solistiques électroniques additionnels ne sont pas autorisés. L'interprétation par une formation Brass Band doit être possible dans tous les cas.
7. La difficulté de la composition doit correspondre à la difficulté des pièces imposées en 1^{ère} catégorie aux Concours Suisse des Brass Band de ces dernières années.
8. La durée du fichier audio de la pièce devra être comprise entre 10 et 12 minutes maximum.
9. Les droits d'auteur des compositions primées restent accordés aux participant(e)s. Toutefois, ces derniers accordent le droit d'utiliser leurs compositions comme pièces imposées, pour des concerts publics ou pour une diffusion radio à l'Association Suisse des Brass Band jusqu'à fin 2024.
10. En cas d'utilisation d'une œuvre primée comme pièce imposée au Championnat Suisse des Brass Band 2023, les lauréats sont tenus de fournir un matériel de qualité irréprochable aux Brass Band participants que ce soit par édition personnelle ou à l'aide d'une maison d'édition.
11. En participant à ce concours, les compositeurs acceptent le présent règlement.
12. Les décisions du jury sont irrévocables. Aucune contestation n'est possible.

Déroulement du concours

13. Les candidat(e)s doivent fournir une partition de direction complète (format PDF), ainsi qu'un fichier audio d'ici au **15 décembre 2022**.
14. Le nom du compositeur ainsi que toute indication sur son identité ne doivent aucunement apparaître sur la partition. Un mot-clé et le titre de la pièce doit être indiqué sur les partitions de direction. Le même mot-clé doit aussi se trouver dans l'inscription (e-mail). Dans cet e-mail doit figurer le nom et l'adresse du compositeur.
15. Les inscriptions doivent être envoyées directement au contrôleur de concours, à l'adresse suivante :

Matt Piller,

Contest Controller et Secrétaire de la Commission Musicale de l'ASBB.

contest-controller@swissbrass.ch



16. La commission de musique de l'ASBB forme un jury d'experts de renom. Ce jury déterminera le nom des lauréats, qui seront annoncés le **1^{er} mars 2023**.
17. La commission musicale de l'ASBB se réserve le droit de ne nommer aucune composition de ce présent concours et par conséquent choisir une pièce déjà existante en vue du Championnat Suisse des Brass Band 2023 si la qualité n'est pas jugée suffisante.

Prix

18. Prix en espèces :

1er Prix:	CHF 5'000.-
2ème Prix :	CHF 3'000.-
3ème Prix :	CHF 2'000.-

19. L'attribution d'un Prix ne donne pas automatiquement droit à une utilisation comme pièce imposée. La commission de musique se réserve le droit de choisir l'une des œuvres lauréates comme pièce imposée.
20. Les pièces non récompensées peuvent également être choisies comme pièces imposées au Championnat Suisse des Brass Band.